

QUI SOMMES-NOUS ?

Le SAAAS, *SESSAD spécialiste dans la déficience visuelle*, en Ardèche et Drôme, est placé sous la responsabilité juridique et morale de l'**Association des PEP Sud Rhône Alpes** (loi 1901, association sans but lucratif) dont le siège est au 34 rue Gustave Eiffel . 26 000 VALENCE. . Tél : 04 75 41 21 88.

Le service existe depuis 2005, son financement est assuré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

FONCTIONNEMENT

L'orientation vers le SAAAS peut être sollicitée par : les parents, la PMI, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé, l'institution scolaire. Suite à l'**ORIENTATION** réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la maison départementale de l'autonomie l'**ADMISSION** est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

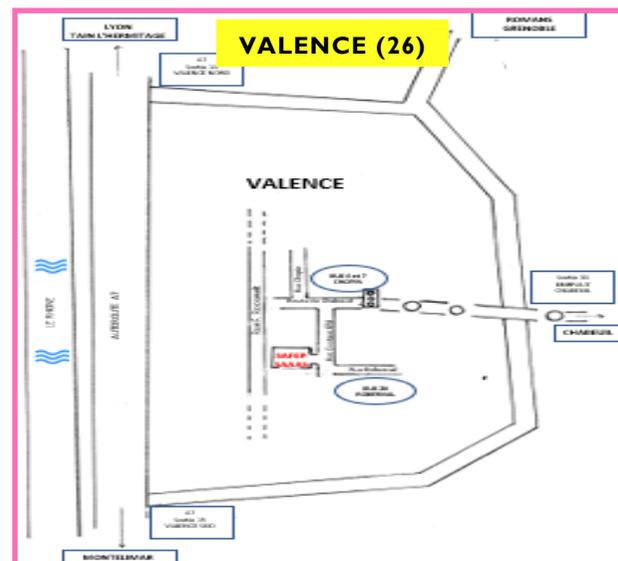
Le service œuvre **conformément à la loi 2002-02 rénovant** l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005-102 du 11 février 2005 .

Le service à vocation bi-départementale accompagne des enfants et jeunes malvoyants et aveugles dès l'âge de 3 ans à 20 ans et fonctionne en file active.

INFOS PRATIQUES

Le service est ouvert sur la période « année scolaire ».

Nous vous recevons sur deux sites :



SAAAS 07-26

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation

regarder lumière plan incliné tableau livre pupitre écrire penser
déficients visuels scanner agrandissement embosseuse
logiciels voir braille ordinateur agrandis synthèse vocale
3D lire loupe lunettes tactile dessiner dictée vocale lignage
Construire clavier organiser s'habiller compenser
cahier réfléchir mémoriser déplacements sécurité adapter

36 Rue Gustave Eiffel 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.58.87.02

▼▼▼
Espace Aden

15 Rue du Travail 07400 LE TEIL
Tél. : 04.75.50.80.46

mail : safep-saaas07-26@lespepsra.org

www.lespepsra.org



Équipe Relais Handicaps Rares
Auvergne Rhône-Alpes



**Jours et heures d'ouverture
du secrétariat**
Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi jusqu'à 12h30



LE PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes déficients visuels âgés de 3 à 20 ans ayant une notification de la MDA.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

De multiples compétences s'articulent pour un suivi de qualité

Directrice, Directrice adjointe-Assistante de Gestion
Ophtalmologiste
Educateur spécialisé / coordonnateur de parcours et de projet
Assistante de service social
Orthoptiste
Psychologue clinicienne
Ergothérapeute
Instructrice de locomotion
Psychomotricienne
Enseignante spécialisée *mad* Education Nationale
Les services généraux sont assurés par l'agent de service.

LE PROJET & LA COORDINATION

Un projet individualisé d'accompagnement (PIA) co-décidé avec l'enfant, le jeune et ses représentants légaux

Ce projet co-construit et évolutif vise à répondre aux besoins repérés et attentes de la famille tout en prenant en compte ses propres ressources et celles de son environnement

Le coordonnateur de parcours & de projet en lien permanent avec la famille, garantit la cohérence de la stratégie d'ensemble ; en veillant à la disponibilité des ressources, à la mise en lien des compétences et leur articulation, à l'évolution des prestations proposées, aux ajustements et évaluations régulières.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Accompagner l'enfant, le jeune acteur de son projet, dans l'acquisition de l'autonomie

Associer et soutenir la famille dans le parcours scolaire et d'orientation de leur enfant

Favoriser l'inclusion sociale, préprofessionnelle et professionnelle.

NOS ACTIONS

Issues de bilans, d'observations concertées :

Une **surveillance médicale**

Des **rééducations thérapeutiques**

Des **interventions de sensibilisation** « Comment agir avec une personne déficiente visuelle »

Un **soutien à la parentalité**

Des **interventions en orientation, en mobilité et en vie journalière**

Des **apports sur différentes aides matérielles** : ordinateur, logiciel spécifique, loupes, canne électronique, éclairage spécifique...

Un **accompagnement pédagogique spécialisé**, des adaptations de documents

Un **accompagnement éducatif spécialisé**

Un **soutien en braille** en lien avec l'enseignant de la classe d'accueil de l'enfant

Le prêt conventionné de matériel spécialisé pour essai (CTRDV et SAAAS dans la limite des disponibilités)

Une **aide aux démarches** des droits de la personne en situation de déficience visuelle

Un **soutien psychologique** ponctuel ou régulier

Des **groupes de parole, ateliers par thématiques**

Des **adaptations de documents et formations** proposées par le CTRDV. ctrdv@lespep69.org

APRES LA SORTIE

Un relais organisé vers des partenaires selon les besoins pour assurer une continuité de parcours

Un appui, au jeune et à sa famille **en lien avec les services administratifs et sociaux compétents**, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale (CASF).

LE TERRITOIRE & SES RESSOURCES

Le SAAAS, ressource sur le territoire, s'inscrit en complémentarité avec les acteurs de la dynamique du parcours de vie du jeune accompagné et de sa famille. Le coordonnateur de parcours & de projet conduit avec la famille et le jeune des actions au sein de réseaux, auprès de partenaires, et dispositifs identifiés :

Le **réseau SARADV** (Soins d'Accompagnement en Rhône-Alpes des Déficiants Visuels)

Les structures d'accueil de la petite enfance

Les établissements et services scolaires : maternelle, primaire, secondaire et universités

Les établissements sociaux et médico-sociaux (CAMSP, CMP, SESSAD...)

Les équipes mobiles (ERHR...), Centres de diagnostic (CEDA...)

Le secteur libéral : paramédicaux

Le sanitaire : Centres hospitaliers, médecine de ville

Les secteurs d'apprentissage et professionnel

Les administrations : ARS, Inspection académique, Rectorat...

Associations d'usagers et de familles

Acteurs de droit commun / de ville.